

# ANIMATEUR/ANIMATRICE TIR À L'ARC



FINANCEMENT RÉGION POSSIBLE



**ANIM  
SPORT**  
FORMATION

by **MUC**

**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
LE MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION TERRITORIALE  
LE MINISTRE DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

- ✓ L'animateur(trice) « tir à l'arc » a pour vocation d'encadrer en autonomie des activités d'animation de tir à l'arc du début des congés de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été (jusqu'à 500 heures par saison). Pour un public non licencié dans la limite de 12 personnes par groupe pour le tir sur terrain plat et 6 personnes par groupe pour le tir en parcours.

## ● Compétences du métier :

- Patience, sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel

## ● Conditions d'entrée :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2, SST

## ● Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle ou Salariés en CDI/CDD

## ● Tests de sélection :

- Une épreuve écrite : rédaction d'une dissertation d'une heure
- Une épreuve orale : 20 minutes pour présenter son projet professionnel, sa motivation à suivre la formation, sa connaissance du diplôme et du secteur

## ● Programme de formation :

- Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'animation de tir à l'arc en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers
- Organiser des situations d'animation dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (âges des publics, découverte de l'activité, lieux de pratiques ...)
- Démontrer les exercices et gestes techniques en tir à l'arc en respectant les réglementations propres au tir à l'arc et en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique au regard des critères établis

- ➔ Modalités et méthodes pédagogiques actives : étude de cas, jeux de rôle, recueil de documentation, rédaction d'un dossier de projet de direction, débats...



GARD  
**3.0**  
Département



## CQP Tir à l'arc

Diplôme reconnu par  
fédération de tir à l'arc

## SESSION DE FORMATION

15 mars 2021  
à  
11 mai 2021

## INFORMATIONS COLLECTIVES

02 février / 16 février  
& 08 mars à 10h

## DUREE MOYENNE

Centre : 132h  
Entreprise : 40h

## LIEU DE FORMATION

Espace Diderot  
601 rue Néper  
30900 NIMES

## RESPONSABLE FORMATION

Mme PEYRACHE Marie  
marie.peyrache@mucomnisports.fr

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

09 52 19 19 51 // [www.mucformation.fr](http://www.mucformation.fr) // [formation@mucomnisports.fr](mailto:formation@mucomnisports.fr)

Nous vous accompagnons  
dans votre projet : [projet.formation@mucomnisports.fr](mailto:projet.formation@mucomnisports.fr)

N°BON DE COMMANDE  
PRF Composante CQP Tir  
à l'arc : n°19Q05511878\_4